



Zones Non Agricoles

Edition **Limousin**

N°4
26/07/2016



www.limousin.synagri.com

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Animateur filière

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
sophie.anrigo@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal ALPC Zones Non
Agricoles N°04 du
26/07/2016 »*



Bulletin disponible sur www.limousin.synagri.com et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

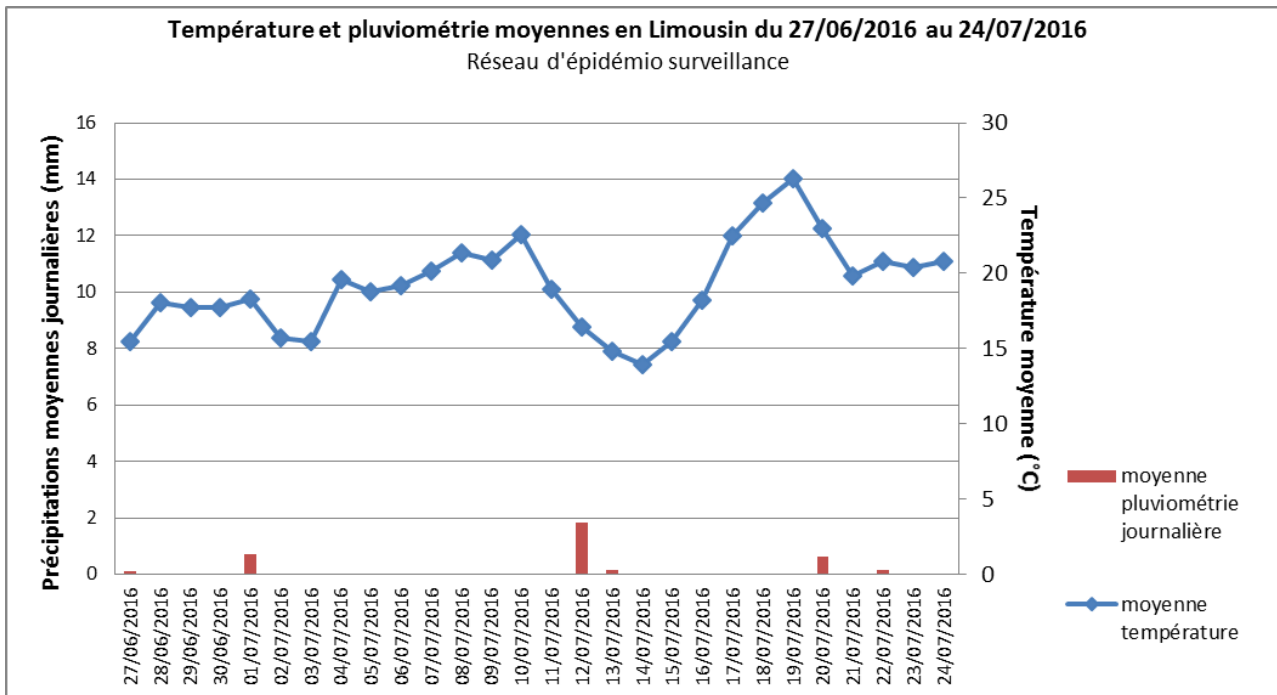
La période du 27 juin au 25 juillet 2016 a été marquée par une pluviométrie très faible. Les températures sont, quant à elles, comparables aux moyennes de saison.

Ravageurs

- **Tigre du platane** : Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint sur les sites suivis. Le risque de défoliation précoce est faible.
- **Mineuse du marronnier** : La deuxième génération de mineuse est en cours, les mines sur les feuilles de marronniers sont présentes en plus grand nombre que le mois dernier.
- **Puceron du tilleul** : L'augmentation des températures du mois de juillet est favorable à l'accélération de leur cycle de développement. Il faut surveiller le développement du puceron.
- **Pyrale du buis** : Surveillez attentivement l'apparition des nouveaux symptômes. Une 3^{ème} génération de pyrale est possible.

Maladies

- **Anthraxose du platane** : La maladie est en augmentation par rapport au mois dernier. En effet, malgré la météo estivale, il reste une humidité latente dans les sols qui favorise le développement des maladies fongiques.
- **Oïdium du platane** : Tous les platanes suivis par le réseau ne sont pas contaminés par l'oïdium. Les arbres touchés doivent être surveillés.
- **Oïdium du chêne** : De nouveaux sites sont contaminés en Limousin. La maladie progresse avec l'humidité toujours présente dans les sols.



La période du 27 juin au 24 juillet 2016 est marquée par une pluviométrie très faible. Les végétaux ne souffrent pas encore de la sécheresse, le printemps ayant été très largement excédentaire en eau.

Les températures moyennes observées sur cette période sont comparables aux moyennes de saison.

Ces conditions météorologiques estivales devraient freiner le cycle de développement de certains ravageurs et maladies fongiques. Cependant, l'humidité liée au printemps très pluvieux, a favorisé la présence de maladies fongiques.

RAVAGEURS

• Tigre du Platane (*Corythucha ciliata*)

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 14/04/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Seuil de nuisibilité : 40 % de la surface foliaire dépigmentée.



Observations du réseau : Des larves, des adultes et des momies de tigre du platane sont observés par le réseau à Tulle (19), Malemort-sur-Corrèze (19) et Limoges (87) à des intensités faibles, ainsi qu'à Saint-Junien (87) à une intensité plus élevée d'environ 6,5 tigres par feuille. Des piqûres de dépigmentation sont également visibles sur les feuilles.

Evaluation du risque – tigre du platane

Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint sur les sites suivis. Le risque de défoliation précoce est faible.



Mesures prophylactiques : Eviter les élagages drastiques. De plus, une réflexion sur le choix des essences d'arbres implantées dans les villes doit être menée, surtout pour des arbres d'alignement. Il est conseillé de choisir des variétés plus robustes et résistantes à certains ravageurs et de diversifier les essences d'arbres.

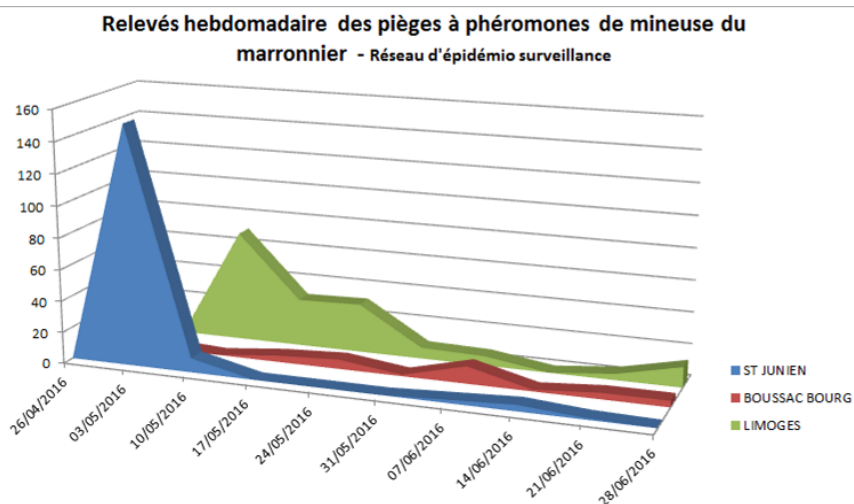
Tigre adulte et piqure de nutrition sur les feuilles (Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON)

• Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°2 du 23/05/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau

Des mines de mineuses du marronnier sont observées à Vars-sur-Roseix (19) et Saint-Junien (87) à une intensité élevée et à Limoges (87) avec une intensité faible.



Mine et larve de mineuse du marronnier
(Crédit Photo : S.ANRIGO - FREDON Limousin)

D'après les relevés de piégeage effectués à Saint-Junien (87), Boussac-Bourg (23) et Limoges (87), on identifie nettement le 1^{er} pic de vol durant la première quinzaine du mois de mai alors que le deuxième pic de vol semble avoir lieu en ce moment.

Evaluation du risque – mineuse du marronnier

Les mineuses sont présentes comme chaque année en Limousin. Il s'agit de leur deuxième génération.

Les mines sur les feuilles de marronniers sont observées en plus grand nombre que le mois dernier. Il faut donc être vigilant à l'augmentation des dégâts de mineuses qui pourrait être à l'origine d'une défoliation précoce et d'un affaiblissement des marronniers.

Mesures prophylactiques : Le piégeage mis en place par le réseau d'observation est un moyen de détection des populations de mineuses.

Il consiste à attirer les mâles grâce à la phéromone femelle diffusée par une capsule posée dans le piège. Le mâle se fait piéger croyant avoir trouvé une femelle. Ce système permet de détecter et réguler les populations de mineuses dans nos marronniers. Les nymphes de mineuses passant l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol, il est recommandé de ramasser et d'éliminer la litière de feuilles.

• Puceron du tilleul (*Eucallipterus tiliae*)

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°3 du 26/06/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>



Pucerons du tilleul au stade larvaire et adulte
(Crédit Photo : FREDON Ile de France)

Seuil de nuisibilité : 50 % de la surface foliaire infestée.

Observations du réseau : Des pucerons du tilleul ont été détectés à Limoges (87) à une intensité moyenne ainsi qu'à Malemort-sur-Corrèze (19) et Saint-Junien (87) à une intensité faible.

Le seuil de nuisibilité n'est atteint sur aucun des trois sites, il n'y a donc pas de risque majeur à ce jour.

Evaluation du risque – puceron du tilleul

Les conditions météorologiques du printemps n'ont pas été favorables au puceron du tilleul (températures basses). Cependant l'augmentation des températures du mois de juillet a été favorable à l'accélération de leur cycle de développement.

Il faut surveiller le développement du puceron.

• Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



Chenille de pyrale du buis (à droite) et dégâts causés par la pyrale
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°2 du 23/05/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

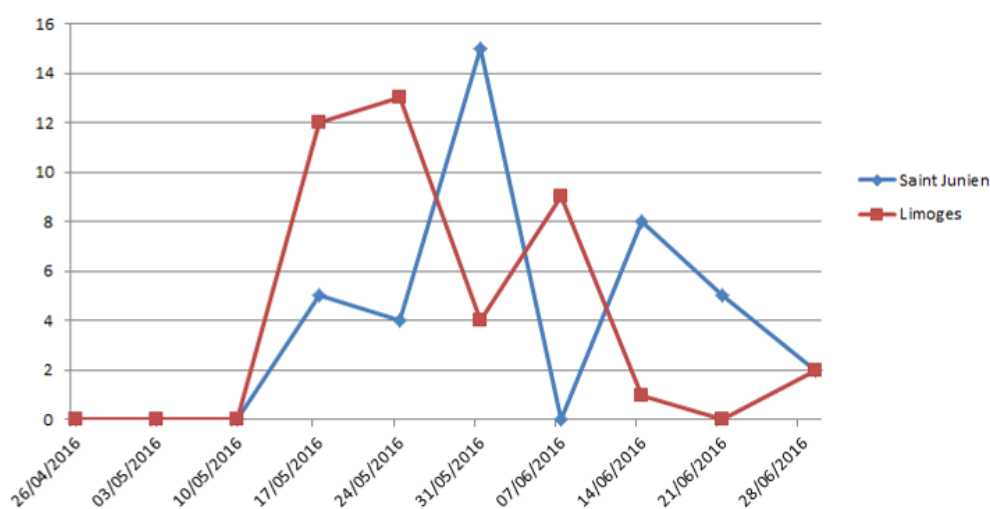
Observations du réseau : Plusieurs cas de pyrale du buis ont été observés depuis le début de la saison par notre réseau: Saint-Pantaléon-de-Larche (19), Saint-Junien (87) et Limoges (87).

Depuis le mois d'avril, un piégeage par phéromone a été mis en place pour détecter la présence de pyrale et ses pics de vol.

Ainsi, le 1^{er} pic de vol a eu lieu durant la 2^{ème} quinzaine de mai. Le second pic de vol se situerait autour du 7 juin à Limoges et mi-juin à Saint-Junien.

A Limoges, les dégâts observés sont d'intensité moyenne et semblent en régression.

Relevés hebdomadaire des pièges à phéromones de pyrale du buis -
Réseau d'épidémiologie



Evaluation du risque – pyrale du buis

Surveillez attentivement l'apparition des nouveaux symptômes. Une 3ème génération de pyrale est possible.

Mesures prophylactiques : Si l'infestation est détectée précocement, les branches et feuillages attaqués peuvent être coupés puis portés en déchetterie (le compostage tel quel est à proscrire). Dans le cas d'une forte infestation, l'arrachage permet également de limiter la propagation du ravageur.

MALADIES

• Anthracnose du platane (*Apiognomonina venata*)

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°2 du 23/05/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>



Observations du réseau : Le dessèchement caractéristique de l'anthracnose du platane a été observé à Malemort-sur-Corrèze (19), Saint-Junien (87) et Limoges (87) avec une fréquence élevée et une intensité moyenne à élevée, en augmentation par rapport au mois dernier.

Seuil de nuisibilité : 50 à 60 % des feuilles sont desséchées pendant plusieurs années de suite sur des platanes âgés de moins de 20 ans (source : Diagnostic et soins des plantes aux jardins, E. et J. JULLIEN éditions Ulmer).

Anthracnose du platane

(Crédit Photo : Sophie ANRIGO - FREDON Limousin)

Evaluation du risque – anthracnose du platane

Les conditions météorologiques de ce début d'année ont été marquées par une pluviométrie importante, ce qui a permis un développement continu du champignon jusqu'à maintenant. La pluviométrie est très faible depuis le début du mois de juillet mais il reste une humidité latente dans les sols qui favorise le développement des maladies fongiques.

Mesures prophylactiques : Tailler et éliminer les rameaux porteurs de chancres, ramasser et éliminer les feuilles tombées au sol. Certaines variétés de platane sont plus résistantes à l'anthracnose comme *P.oriental var. Digitata*.

• Oïdium du platane *Microsphaera platani*



Oïdium du platane

(Crédit Photo : Sophie Anrigo - FREDON Limousin)

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°3 du 30/06/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Des cas d'oïdium du platane ont été observés à Malemort-sur-Corrèze (19) et Saint-Junien (87) à une intensité moyenne. Tous les platanes ne sont pas contaminés en Limousin, ainsi, à Limoges (87) et Tulle (19), la maladie de l'oïdium est absente. Il semblerait qu'un inoculum d'oïdium soit présent localement et soit à l'origine des contaminations de Malemort-sur-Corrèze et Saint-Junien.

Evaluation du risque – oïdium du platane

L'humidité encore présente dans les sols peut favoriser le développement de l'oïdium sur les sites déjà contaminés. Il existe donc un risque pour ces végétaux atteints.

Mesures prophylactiques : Supprimer les jeunes pousses oïdiées ainsi que les feuilles mortes. Procéder à une taille de printemps des rameaux atteints. Limiter les excès d'irrigation.

• Oïdium du chêne *Microsphaera alphitoides*

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°3 du 30/06/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Détection d'oïdium sur chêne à Limoges (19) et Vars-sur-Roseix (19) à une fréquence et une intensité moyenne.

Ces sites n'étaient pas contaminés le mois dernier.



Oïdium du chêne (Crédit Photo : gembloux.ulg.ac.be)

Evaluation du risque – oïdium du chêne

La maladie de l'oïdium affectionne les températures comprises entre 10 et 20°C et les temps humides (une humidité de 70 à 80 % facilite son développement). Ainsi, l'humidité encore présente dans les sols a favorisé le développement de l'oïdium.

Il existe donc un risque pour ces végétaux atteints.

Mesures prophylactiques : Eliminez les feuilles atteintes.

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

• Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Etat des lieux : La Berce du Caucase est une plante herbacée vivace, originaire du Caucase pouvant atteindre 2 à 5 m de haut. Elle a été introduite en France dans la première moitié du XX^{ème} siècle pour ses propriétés ornementales et mellifères. Echappée de nos parcs et jardins, elle se propage dans l'environnement via les nombreuses graines qu'elle produit.

Reconnaissance : Les fleurs de Berce du Caucase forment des inflorescences en ombelle, composées de fleurs blanches, de 50 cm de diamètre. Les feuilles sont très découpées et légèrement dentelées, de couleur vert tendre, de grande taille, pouvant atteindre 1,5 m de largeur et 3 m de longueur. Les tiges sont vertes, robustes, cannelées et creuse, d'un diamètre de 4 à 10 cm, portant des poils et des taches étendues bien définies de couleur rouge à violet. Le système racinaire est composé de grande racine pivotante et parfois traçante.

Propagation : Il s'agit d'une plante pluriannuelle. Pendant les deux à trois premières années, elle ne produit pas de graines et accumule des réserves. La floraison intervient la troisième ou quatrième année, et conduit à la production de 10 000 graines avec une capacité de germination de 7 ans. Après la floraison, la plante meurt. Ses graines sont disséminées par le vent et l'eau.

Habitat : Cette plante préfère les habitats frais et humides. On la retrouve souvent à la sortie des villages et des bourgs dans des zones délaissées : friches, terrains vagues, fossés de bords de route ou de chemin, berges de cours d'eau.

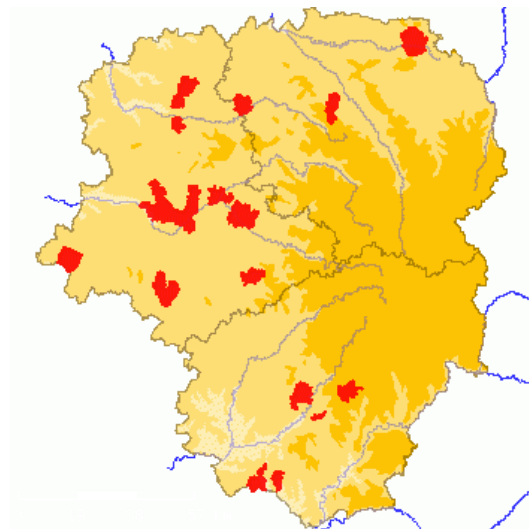
Observations du réseau : Cette plante a été observée en Corrèze sur le bassin de Tulle par le réseau, mais est également présente sur d'autres sites en Limousin (voir carte page suivante).

Evaluation du risque – berce du Caucase

Lorsqu'elle forme des peuplements denses, la berce du Caucase, par sa croissance rapide, sa grande taille et son feuillage important, concurrence les espèces autochtones voisines, pour la lumière et les nutriments qui finissent par disparaître.

De plus, la plante représente un risque important pour l'homme car elle contient des substances toxiques provoquant des brûlures (jusqu'au 2nd degré) de la peau avec l'exposition au soleil. Les risques d'exposition sont importants pour les enfants, les jardiniers amateurs et les agents des collectivités lors des fauchages manuels.

Mesures prophylactiques : Les jeunes plants peuvent être arrachés manuellement, coupés ou tondus (voir précautions à prendre), dès le début du printemps afin de les épuiser. Il est important de retirer le plus de racines possible.



Carte de répartition par commune de la Berce du Caucase en Limousin

(Source : CHLORIS® CBN Massif central - 22 Juillet 2016)

Les plants matures peuvent être détruits, mais cela nécessite un travail plus approfondi :

- Couper la tige aérienne au niveau du collet (à sa base au sol) ;
- Dégager les racines et les sectionner à une profondeur d'environ 20 cm dans le sol, à l'aide d'une pelle ronde ou d'un couteau (sous la zone de cicatrices foliaires) ;
- Répéter l'opération, sur les racines, plusieurs fois au cours du printemps et de l'été qui suit la coupe pour éviter une reprise de la croissance des tiges.

Les graines étant capables de germer sept années après leur dissémination, surveiller le site et pratiquer une tonte ou une coupe préventive chaque printemps, pour détruire les plantules émergentes.



Berce du Caucase

(Crédit photo : Chrystel Goutieras - FDGDON 87)

PRECAUTIONS A PRENDRE

Toute manipulation de la Berce du Caucase doit se faire avec un équipement de protection adapté : gants en caoutchouc, masque pour la protection du visage et un vêtement couvrant complètement le corps.

Si la sève entre en contact avec la peau : essuyer sans frotter et laver abondamment la zone touchée.

S'il y a une brûlure : éviter toute exposition au soleil et protéger la zone durant plusieurs semaines.

Si les yeux sont atteints : rincer abondamment à l'eau durant, au minimum, 10 minutes.

Dans tous les cas, si les atteintes sont importantes, consulter rapidement un médecin.

Pour plus d'informations : <http://www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr/>

Prochain bulletin : mi-septembre

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes Zones Non Agricoles sont les collectivités du Limousin : les communes de Boussac-Bourg, La Souterraine, Saint-Junien, Limoges, Bellac, Ussel, Ayen ainsi que l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, l'IFCE de Pompadour et la FREDON Limousin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture le Ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".